



**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019 À 18H30**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille dix-neuf et le 4 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de **PECOUT Michel**, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**LAUGIER Jean-Paul, CORNILLE Annie, BAYOL Jean-Louis, VICO Louis, CAMPAGNA Catherine, DI FELICE Jean-Marc, IMBERT Monserrat, MIOLLAN Pascal, ROMAN Marie-Line, RINGOT Sylviane, VAESKEN Sébastien, SEBBAGH Corinne, HERON Olivier, DE MARCO Christine, BEL BRES Gisèle, PONÇON Christiane, CHARROIN Alain, DUFOUR Marie-José, DUPOUX Ludovic**

Absents ayant donné procuration à : **ADELL Brigitte pouvoir à CAMPAGNA Catherine, CORNEC Carmen pouvoir à RINGOT Sylviane, ÉCREPONT Eric pouvoir à DI FELICE Jean-Marc**

Absents excusés : **CHAZE Rachel, REY Maxime, CHOISI Nathalie, LEBRETON Stéphane**

	*****
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de présents	20
Nombre de suffrages exprimés	22

\*\*\*\*\*

Avant l'ouverture de la présente séance, Mr le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux 3 sauveteurs disparus dans l'accident de l'hélicoptère qui opérait dans le var, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre.

\*\*\*\*\*

Le conseil a choisi pour secrétaire : **ROMAN Marie-Line**

**1) Attribution marché : Réfection voirie chemin des Chutes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les travaux de réfection de voirie chemin des Chutes (délibération lancement du marché n° 2019-09-05 du 26 septembre 2019)

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 28 novembre 2019 à 15h00,

Après analyse des offres et études des dossiers des soumissionnaires, ainsi qu'à la visite du site obligatoire par les entreprises soumissionnaires et les propositions financières qui en ont découlées, la Commission d'Appels d'Offre propose de désigner comme attributaire du marché à l'entreprise DEURRIEU TP pour un montant de travaux 139 008,00 Euros TTC

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à la majorité par 20 voix pour, 1 voix contre (Dupoux Ludovic) et 1 abstention (Ponçon Christiane)**

## 2) Attribution marché : Aménagement de la place Henri Dunant

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les travaux d'aménagement de la place Henri DUNANT (délibération lancement du marché n° 2019-09-06 du 26 septembre 2019)

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 28 novembre 2019 à 15h00,

Après analyse des offres et études des dossiers des soumissionnaires, ainsi qu'à la visite du site obligatoire par les entreprises soumissionnaires et les propositions financières qui en ont découlées, la Commission d'Appel d'Offres propose de désigner comme attributaire du marché :

- **Lot 1** : Démolition, maçonnerie : à l'entreprise SARL ROURA sise 441 avenue de la Massane – ZA de la Massane – 13210 SAINT REMY DE PROVENCE pour un montant de travaux 62 618,81TTC
- **Lot 2** : Ouvrage de pierre : à l'entreprise POLIZZANO Christophe Sise 2648 route d'Eyragues – 13550 NOVES Pour un montant de travaux 45 000,00 HT (non assujéti à la TVA)
- **Lot 3** : Serrurerie : à l'entreprise SARL ATOUT FER sise 27 impasse des Géraniums – 84700 SORGUES pour un montant de travaux 9 632,40 TTC

Aucune candidature ni offre pour

- le lot 4 : électricité  
Et
- le lot 5 : plomberie

n'a été déposée dans le délai prescrit par les documents de consultation.

Les lots sont déclarés infructueux, il convient alors de recourir à la procédure dérogatoire du marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées et les grands principes de la commande publique sont respectés, notamment la liberté d'accès à la commande publique.

Cette procédure permet de trouver plus facilement un prestataire répondant au besoin de la collectivité dans le cadre de ce marché. Pour chaque lot infructueux, plusieurs candidats potentiels ont été contactés par le Cabinet ARS, maîtrise d'œuvre.

Le Maître d'œuvre a consulté des entreprises intéressées par ces travaux, disposées à remettre une offre et disponibles aux dates prévisionnelles des travaux.

Au regard de chacune des offres et après examen de leur conformité par le Maître d'œuvre propose de retenir comme offre mieux disante :

- **LOT 4** : électricité : l'offre de Blaise MARTINEZ sise 201 quartier Cassoulen – 13690 GRAVESON pour un montant de 5 020,00 HT (non assujéti à la TVA)
- **LOT 5** : plomberie : l'offre de Blaise MARTINEZ sise 201 quartier Cassoulen – 13690 GRAVESON pour un montant de 3 198,00 HT (non assujéti à la TVA)

**Aucune question n'étant posée après les explications apportées**

**La délibération est adoptée à la majorité par 21 voix pour, 2 voix contre (Dupoux Ludovic, Ponçon Christiane) et 0 abstention**

fdl

### 3) **Décision Modificative n° 1 : Budget Crèche municipale « les lutins »**

Le rapporteur informe les membres du Conseil que depuis le vote du Budget Primitif 2019 du Budget Crèche « les lutins » certains montants de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, ont évolué.  
Il convient de modifier le budget comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-6042 : Achats prestations services		125,00		
D-60612 : Energie		4 200,00		
D-60623 : alimentation		2 065,00		
D-60624 : produits de traitement		600,00		
D-60628 : autres fournitures non stockées		500,00		
D-606632 : petit équipement		600,00		
D-60636 : vêtements de travail		100,00		
D-6226 : honoraires		500,00		
D-6232 : Fêtes et cérémonies		1 200,00		
D-6236 : catalogues et imprimés		10,00		
D-6256 : Missions		100,00		
D-64111 : Rémunération principale		10 000,00		
D-64112 : NBI, SFT		1 000,00		
D-64118 : Autres indemnités		4 000,00		
D-64131 : Rémunérations	-22 700,00			
D-64138 : autres indemnités	-3 000,00			
D-643 : Cotisations retraite		3 700,00		
D-6454 : cotisations assedic	-3 000,00			
<b>Total fonctionnement</b>	<b>-28 700,00</b>	<b>28 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à la majorité par 19 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (Ponçon Christiane, Dufour Marie-José, Bel Brès Gisèle et Dupoux Ludovic)

### 4) **Transfert de la compétence Assainissement à Terre de Provence Agglomération**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1er janvier 2020, en application de la loi NOTRe, la compétence « Assainissement » devient une compétence obligatoire des EPCI.

Afin de permettre la mise en conformité de ce transfert, il vous est demandé d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre dudit transfert.

Aucune question n'étant posée après les explications apportées

La délibération est adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

∞∞∞∞∞∞∞∞

Aucune question n'étant posée après les diverses interventions et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **19h05**.

Michel PECOUT,  
Le Maire